

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 936

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 25

À l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« pour »,

les mots :

« en vue de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.